

Comité de Pilotage CDRA – CTS

Lundi 17 novembre 2008
Moûtiers - salle du conseil municipal

Présents :

Lucien Spigarelli
Miédan Peisey
Jacqueline Polletti
Daniel Payot
Philippe Nivelles
Fabrice Pannekoucke
Collet Beillon
Bernadette Chambre
Poguet
Gravier
Alain Machet
Dominique Jannot
Monique Collomb
François Dunand
François Jarry
Audrey Carl
Eric Laruaz

Excusés :

Jeanine Gippa
Vincent Rolland
Hervé Gaymard

Ordre du jour :

- . Examen des dossiers de demande de subventions :
- . Préparation d'un avenant PSADER et CDRA,
- . Evolution de la politique régionale,
- . Information sur les projets Plan Pastoral de Territoire,
- . Questions diverses

COMPTE – RENDU

1- Validation des demandes de subvention CDRA - CTS

Un certain nombre de demande de subvention sont à valider par le Comité de Pilotage CDRA CTS.
Une part de ces actions concerne des postes ou un fonctionnement sur l'année 2009.

1.1.1.2 – Mission d'accompagnement pour le portage du SCOT par APTV

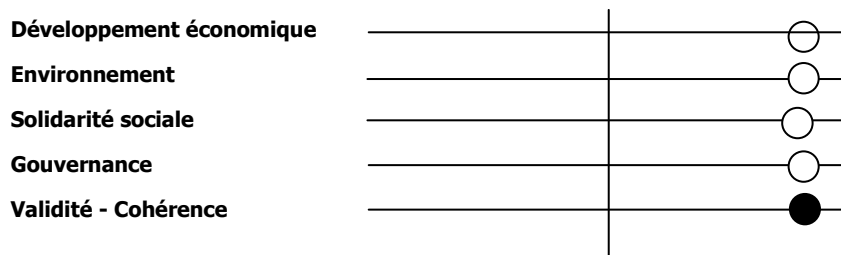
L'APTV ne peut porter aujourd'hui le SCOT. En effet, il faut une évolution des statuts pour envisager ce portage et créer une carte SCOT sur laquelle le Conseil Général ne serait pas présent.

Cette évolution demande que la démarche soit faite avec toute la rigueur nécessaire, c'est pourquoi il sera demandé un accompagnement par un bureau d'étude compétent.

Aptv

Montant subventionnable maxi : 4 000 € Aide CTS – 40 % : 1 600 € - Aide CDRA – 40 % : 1 600 €

Lecture DD - alimentation du fond DD



1.3.1.1 - Etude transport vallée station

Les migrations quotidiennes « domicile travail » durant la saison d'hiver entre les fonds de vallée et les stations apparaissent comme une problématique importante du territoire et de ses habitants : coût du transport, stationnement en station, environnement, ...

Ainsi, l'APTV propose de mettre en place au cours de l'hiver 2009 des enquêtes « cordons » et des comptages routiers afin d'analyser finement les flux des personnes travaillant en station au cours de la saison d'hiver.

Le but de cette démarche est de mieux appréhender la réalité des échanges fonds de vallée/stations (trafic, fréquence, nombre de personnes, horaire, ...) afin de repenser à terme, avec notamment le concours du Conseil Général de la Savoie, une offre de transport collectif adapté aux travailleurs saisonniers (contraintes horaires et financières).

Le constat est qu'actuellement, hormis quelques démarches « pilotes » et les autocars mis en place par les sociétés de remontées mécaniques, l'offre de transport collectif ne répond pas aux attentes.

Suite à une discussion au sein de la commission transport, il est proposé de retenir les principales montées en stations.

Initialement, l'analyse du phénomène devait se faire à travers les intercommunalités. La généralisation du questionnement à tous les secteurs de Tarentaise a amené à envisager une démarche commune et globale à l'échelle de toute la vallée, mutualisant la méthodologie et minimisant ainsi les coûts.

L'étude comprend une partie fixe ; les 6 montées en station et une partie optionnelle pour Peisey-Vallandry, La Rosière et Valmorel. Des options concernant le taux de sondage sera également demandées aux prestataires.

Aptv

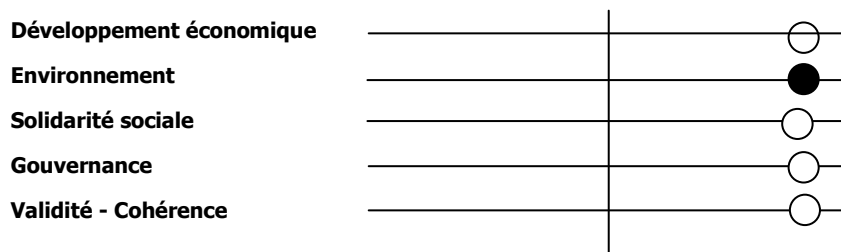
Montant subventionnable maxi : 100 000 € - L'estimation de l'étude est très délicate, vraisemblablement entre 10 et 15 000 € par point d'enquête.

CTS : 25 000 €

CDRA : 35 % sur part restante à affecter de l'axe 1 ou lignes classiques

La Région a étudié la possibilité d'une aide sur ces lignes classique, mais au vue de l'importance de la démarche, l'APTV mobilisera les fonds du CDRA sur la part restante à affecter de l'axe 1 du CDRA.

Lecture DD - alimentation du fond DD



1.8.1.3 - Ingénierie Forêt-Paysage 2009

Il s'agit du salaire, fonctionnement de la chargée de mission et 12 % d'un temps de travail administratif

Le poste se compose de 2 missions :

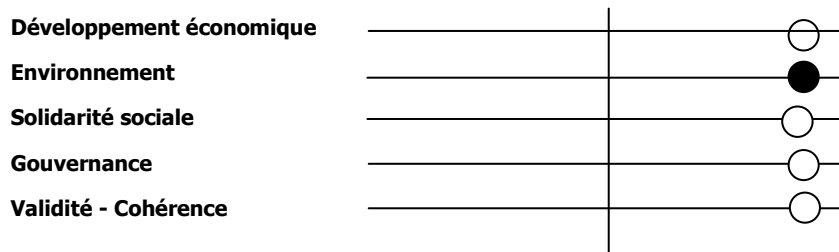
- . 25 % « paysage » (observatoire photographique, vignes, charte archi et paysagère, suivi actions,...)
- . 75 % « forêt » : mobilisation bois locaux, séchage bois d'œuvre, bois énergie,...

APTV

. CG73 (Plan Forêt-Filière Bois) : 16 000 € sur montant subventionnable de 41 000 €

. RRA (PSADER) : 20 400 € sur montant subventionnable de 48 000 €

Lecture DD - alimentation du fond DD



2.3.1.6 - Spectacles décentralisés

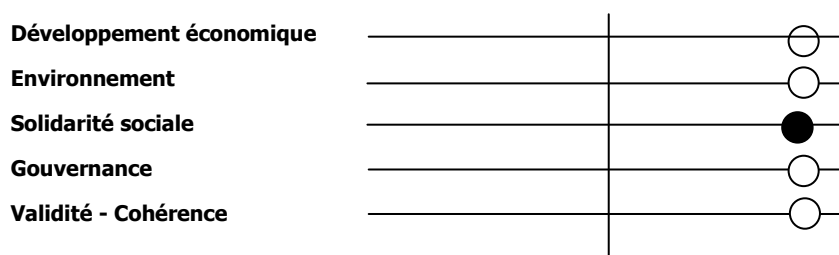
Développement des spectacles décentralisés et des actions culturelles sur le territoire de Tarentaise
Le programme de spectacles décentralisés s'étoffe régulièrement et concerne de plus en plus de communes.
Les intercommunalités participent également à la réalisation de ce programme.

Dôme Théâtre d'Albertville

Montant d'opération : 54 600 €

Montant subventionnable : 30 000 € Aide CDRA : 40 %

Lecture DD - alimentation du fond DD



2.3.4.2 – Etude organisation des enseignements artistiques

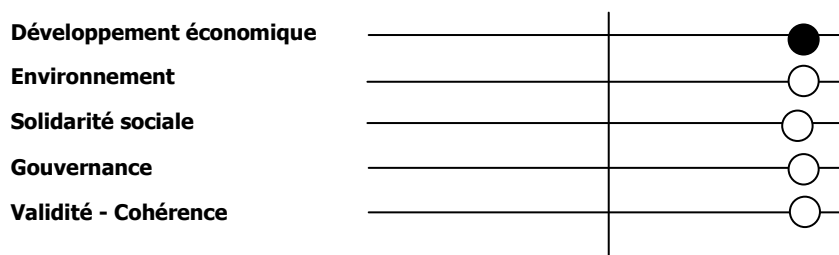
Etude pour définir les modalités de création et d'organisation d'une école de musique de territoire (aspects financier, administratif, organisationnel, artistique).

Cette étude correspond à un réel besoin pour les intercommunalités qui gèrent les écoles de musique du territoire. Le montant de l'étude correspond à un maximum qui ne sera pas atteint. En effet, dans le cadre de l'application du Schéma Départemental des enseignements artistiques, le Conseil Général de la Savoie devrait prendre en charges la partie organisationnelle de l'étude, au même titre que d'autres territoires savoyards.

APTV

Montant subventionnable : 55 000 € - aide CDRA : 40 %

Lecture DD - alimentation du fond DD



3.1.2.4 – Communication et mise en réseau des sites patrimoniaux

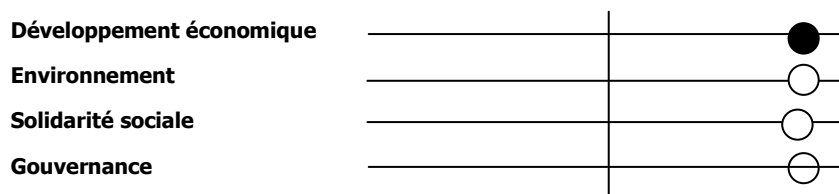
Fédérer et valoriser l'offre patrimoniale existante à travers des actions de promotion, communication, formation, animation en commun

La démarche se fait à l'échelle de la Tarentaise sans extension sur les vallées voisines. La Maurienne a pour sa part débiter une action similaire, en prenant exemple sur

Association Visites en Tarentaise Vanoise

Montant subventionnable : 11 000 € Aide CTS : 40 % - CDRA : 40 %

Lecture DD - alimentation du fond DD



3.1.6.2 - Etude marketing touristique

Etude de positionnement de la Tarentaise estivale pour répondre aux questions :

- faut-il engager une démarche touristique « été » à l'échelle du territoire ?
- si oui, sous quel nom communiquer ? Comment ? Sur quoi ? auprès de qui ?

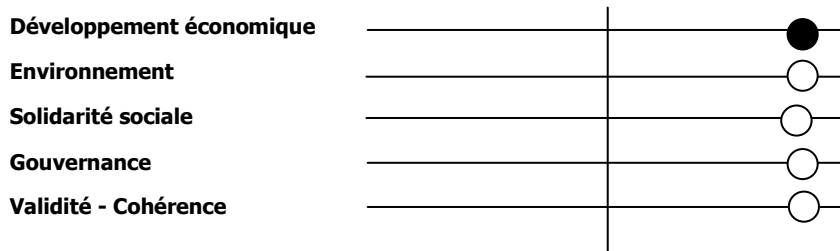
L'aspect produit touristique doit être pris en compte.

L'étude a été discutée au sein de la commission tourisme de l'APTV. Le cahier des charges reste à préciser.

APTV

Montant subventionnable : 50 000 € - Aide CTS : 40 % - CDRA : 40 %

Lecture DD - alimentation du fond DD



3.1.7.3 - Ingénierie touristique

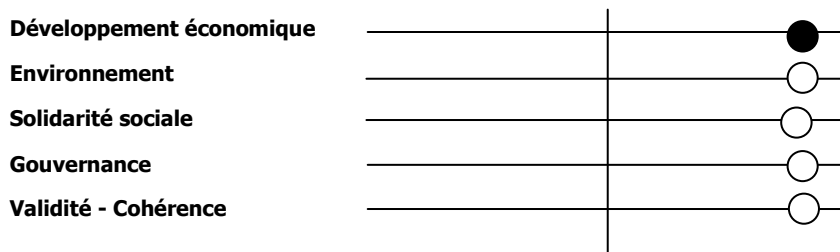
Poste chargé de mission tourisme 2009 avec pour objectif :

- . animation et mise en réseau des acteurs
- . mise en œuvre de la politique d'accueil et de promotion
- . soutien aux projets de développement

APTV

Montant subventionnable : 48 000 € - Aide CTS : 30 % - CDRA : 50 %

Lecture DD - alimentation du fond DD



3.1.8.3 - Animation touristique Lauzière

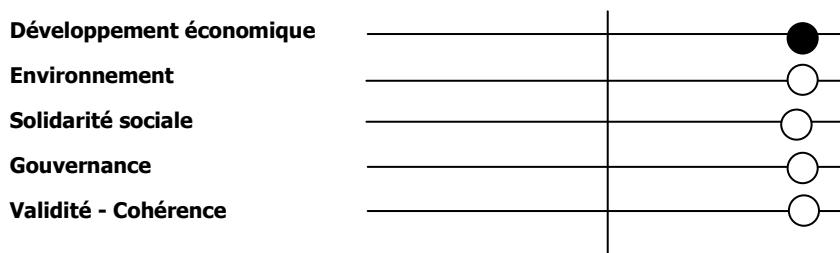
Poste d'animateur tourisme sur le massif de la Lauzière avec pour missions :

- . Valorisation de l'offre nature : rando, VTT
- . Sensibilisation à l'environnement
- . Actions de communication

SIVOM de la Lauzière

Montant d'opération : 45 000 € - Montant subventionnable : 18 000 € - Aide CTS : 30 %

Lecture DD - alimentation du fond DD



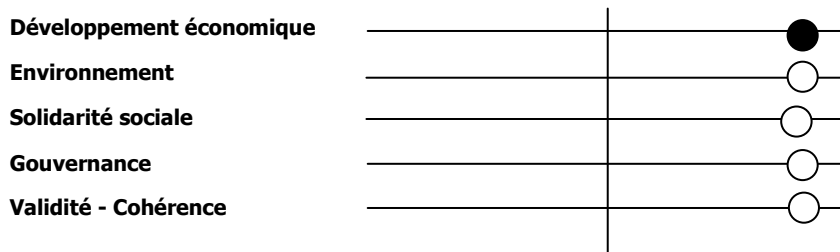
3.2.1.2. - Animation GPEC 2009

Animation de la GPEC correspondant à ¼ d'un temps de travail et les charges de fonctionnement correspondantes.

CBE

Montant d'opération : 17 388 € - Montant subventionnable : 17 388 € - Aide CDRA : 40.5 % - 7 042 €

Lecture DD - alimentation du fond DD



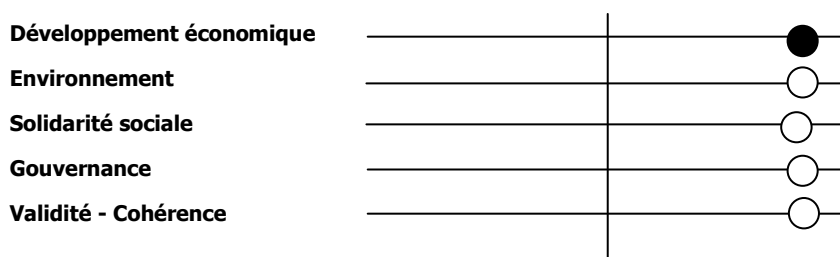
3.6.3.3 - Animation économique 2009

Accompagnement des porteurs de projets, animation Plateforme Initiative locale, aide à la création d'entreprises, soutien à l'immobilier d'entreprise...

Albertville Tarentaise Expansion

Montant subventionnable : 75 000 € aide CDRA : 42 % - CG73 : lignes classiques

Lecture DD - alimentation du fond DD



4.1.1.2 - Développement du Pays d'Art et d'Histoire des Hautes vallées de Savoie

Depuis le renouvellement et la signature de la convention du Pays d'Art et d'Histoire en décembre 2006, l'APTV participe à la définition des orientations et au financement des actions menées sur le territoire de Tarentaise par le Pays d'Art et d'Histoire des hautes vallées de Savoie.

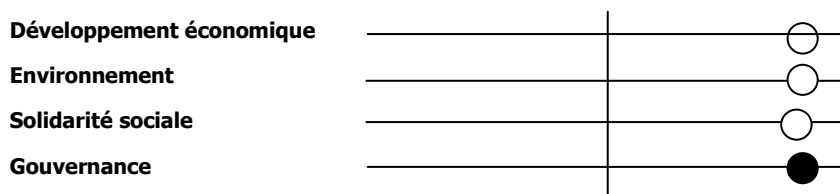
Les prochaines actions seront mises en place et animées par la FACIM en concertation avec l'APTV selon la convention du Pays d'Art et d'Histoire :

- Outils de communication et de sensibilisation : réédition de la brochure « Au fil du Pays » en français, anglais et italien.
- Animations et médiation autour du patrimoine de proximité à destination de la population locale : rendez-vous gastronomiques et regards d'artistes en automne.
- Développement d'un nouvel itinéraire de découverte patrimoniale sur la thématique des alpages : mission d'étude, voyage d'étude, formation des guides-conférenciers.
- Etude de faisabilité sur le projet de centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) à l'échelle du Pays d'art et d'histoire.
- Participation à la vie du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire dans le cadre de l'association nationale (ANVPAH) : adhésion au réseau, participation à l'édition d'un guide Gallimard sur les villes et pays d'art et d'histoire.

APTV

Montant subventionnable : 12 000 € - Aide CTS : 40 % - Aide CDRA : 40 %

Lecture DD - alimentation du fond DD



4.1.3.4 – Savoir-faire traditionnels liés aux techniques de construction

Afin de sauvegarder et diffuser les techniques de construction et de restauration traditionnelles et de développer les compétences locales, l'APTIV met en place des actions de sensibilisation et de conseil dans ce domaine.

Initiée dans le cadre du CGD, puis prolongée avec le CDRA-CTS, cette démarche permet de proposer une aide théorique et technique aux artisans et aux communes se trouvant face au problème de la restauration du bâti ancien.

Elle se décline en différentes opérations :

- Organisation de formation-actions à destination des artisans, architectes, services techniques, élus et acteurs du patrimoine de Tarentaise. (En 2007-2008 : 2 journées et un chantier-école).
- Mission de conseil auprès des communes, sous forme d'assistance technique au projet, d'aide pratique à la réalisation par le conseil et le suivi du déroulement du chantier. Dans aucun cas, la mission n'est une mission de maîtrise d'œuvre. (En 2007-2008 : 11 communes / 13 édifices ont été concernés sur les 4 cantons).

L'ensemble de la démarche est animé par Hervé Nicolas, spécialiste reconnu de la restauration du bâti ancien.

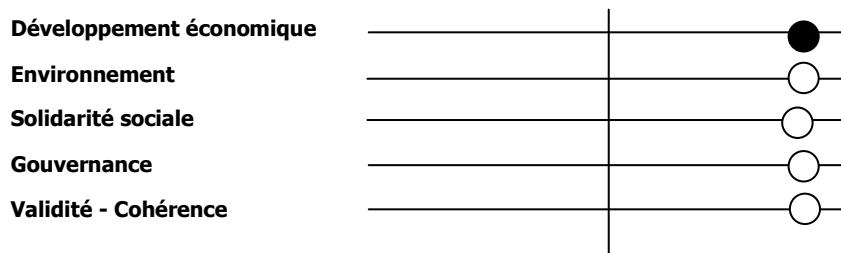
APTIV

Montant subventionnable : 5 000 €

. CTS : 40 %

. PSADER : 40 %

Lecture DD - alimentation du fond DD



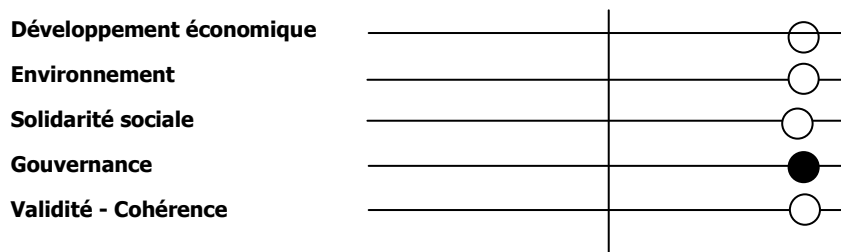
4.1.4.4 - Animation patrimoine et culture 2009

Mise en œuvre de la politique culturelle et patrimoniale, mise en réseau et accompagnement des acteurs, valorisation du PAH, coordination culturelle sur l'année 2009

APTIV

Montant subventionnable : 48 000 € - aide CTS : 30 % de 32 000 € et CDRA : 50 % de 48 000 €

Lecture DD - alimentation du fond DD



4.1.4.5 - Diffusion de la culture scientifique

Le CGD puis l'APTIV ont coordonné et mis en place des actions de diffusion de la culture scientifique et technique à l'échelle de la Tarentaise, en s'appuyant sur le *Garage de l'Electrobuss* et à travers le poste d'assistant du patrimoine.

Depuis janvier 2008, la chargée de mission Patrimoine et Culture joue un rôle d'impulsion et de coordination des actions de culture scientifique, mais plus d'animation.

Ainsi, afin de garantir la continuité de cette démarche auprès de tous les scolaires de Tarentaise, l'APTV porte différentes actions :

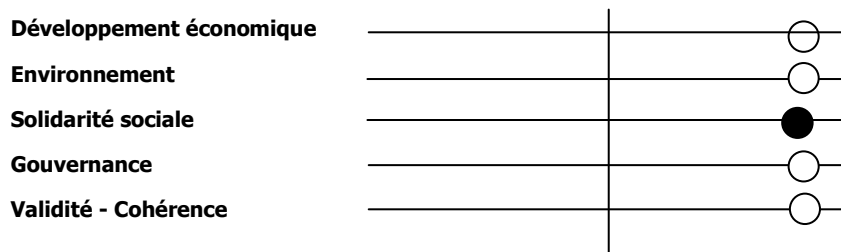
- Poursuite des animations pédagogiques : animation d'ateliers en classe et au sein du *Garage de l'Electrobus* (interventions de guides-conférenciers),
- Organisation d'expositions temporaires autour de thèmes scientifiques.

Cette démarche permet d'ouvrir les enfants de Tarentaise (et la population locale) à la culture scientifique et technique, ainsi que de les sensibiliser à des thématiques environnementales (énergies renouvelables, économies d'énergie, protection de la ressource en eau, etc.).

APTV

Montant subventionnable : 5 000 € - Aide CTS : 30 % et CDRA : 50 %

Lecture DD - alimentation du fond DD



4.4.1.3 - Animation CDRA 2009

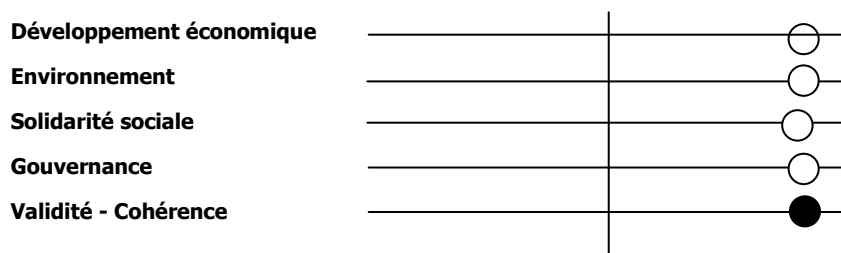
Poste d'animateur CDRA : suivi des procédures, mise en place des actions CDRA-CTS, communication, suivi du projet de territoire, suivi des études "Tarentaise" (transport, logement..) ...

APTV

Montant subventionnable : 80 000 €

CDRA : 50 %

Lecture DD - alimentation du fond DD



Conseil Local de Développement

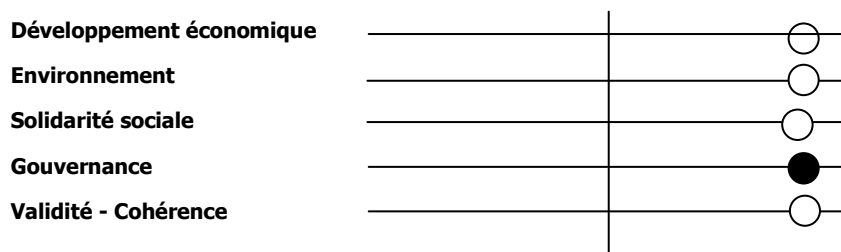
Animation du CLD en 2009 par le Comité de Bassin d'Emploi

Maître d'ouvrage : Comité de Bassin d'Emploi

Montant subventionnable : 24 140 €

Aide Région Rhône-Alpes : à définir

Lecture DD



2 - Informations sur les dossiers Plan Pastoral de Territoire

L'APTV s'est positionnée en fin d'année 2007 sur la nouvelle politique pastorale de la Région : le Plan Pastoral de Territoire (PPT).

La Société d'Economie Alpestre et la Chambre d'Agriculture de la Savoie ont été mandatées pour mener l'étude PPT. Dans l'attente de sa finalisation début 2009, plusieurs dossiers ont été validés au cours de l'année 2008.

- Alpage du col de l'Arc (Pussy)
Accès et remise en route de l'alpage - 79 700 € HT - CCVA
- Gestion de l'espace et amélioration foncière à Montfort (Pomblière St Marcel)
22 000 € HT - AFP de Montfort
- Diagnostic d'alpage à Tuéda, aux Avals (et Termignon)
18 190 € - Parc national de la Vanoise. Ce type de dossier a été validé de manière exceptionnelle pour l'année 2008, sans engagement sur ce type de demande au cours des années à venir.
- Etude Plan Pastoral de Territoire
26 000 € - APTV - Aide : 10 000 € Région + CG73 + FEADER
- Alpages La Fauge et Creux Bodin (Bourg St Maurice)
Création de points d'eau pour le troupeau - 10 866 € HT - AFP du Cormet
- Alpage La Vacherie (Bourg St Maurice) Création d'une amenée d'eau pour le troupeau
6 631 € HT - AFP du Cormet
- Alpage des Chapieux (Bourg St Maurice) Branchement au réseau d'eau potable
6 166 € HT - AFP du Cormet
- Alpage de La Fauge (Bourg St Maurice) Aménagement intérieur du chalet des bergers
21 112 € HT - AFP du Cormet
- Alpage La Vacherie (Bourg St Maurice) Rénovation toiture et amenée d'eau potable
22 928 € HT - AFP du Cormet
- Alpage de La Ville des Glaciers (Bourg St Maurice)
Aménagement intérieur du chalet - 14 528 € HT - AFP du Cormet
- Alpage des Veys (Bourg St Maurice) Aménagement intérieur du chalet des bergers
8 634 € HT - AFP du Cormet
- Chalet de Crêt Serru (alpage de l'Arpettaz - Sainte Foy Tarentaise)
Création d'un chalet de berger - 58 313 € HT - commune de Ste Foy
- Chalet du Boulissoir (alpage de Tessens)
Rehaussement de toiture du logement des bergers - 17 205 € HT - commune d'Aime
- Chalet des gîtes (alpage du Quart-Naves)
Création d'un chalet berger - 31 065 € HT - association des éleveurs arlésiens

3 - Informations sur les évolutions des CDRA

Présentation par François Jarry – Chargé de mission Région

Les Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) évoluent vers les Contrats de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA)

Cette évolution est liée à :

- ▶ Une amélioration continue vers de réels projets d'ensemble, globaux et transversaux,
- ▶ L'intégration des objectifs transversaux du développement durable comme fondement des projets de territoire,
- ▶ Le principe réaffirmé de co-construction dans le cadre d'une gouvernance partagée.

Un CDDRA est un dispositif qui est à la fois :

- Un contrat de développement,
- Un plan climat territorial,
- Un agenda 21 local,
- Un ensemble d'actions et d'opérations intégrant le développement durable.

I) Orientations régionales pour les CDDRA :

1) L'intégration du DD dans tous les projets de territoire : chaque projet, chaque action, chaque opération devra répondre simultanément aux objectifs de développement durable :

- ▶ développement des activités et de l'emploi durable,
- ▶ solidarités sociales,
- ▶ préservation de l'environnement,
- ▶ développement de la gouvernance

2) Faire valoir les orientations stratégiques et priorités régionales (Schémas, Plans, politiques thématiques...) pour les articuler avec celles des territoires dans le cadre d'un projet cohérent et partagé.

3) S'appuyer sur les démarches prospectives existantes en matière d'aménagement du territoire (SCOT, Livre blanc...) et les stratégies des projets territoriaux. L'objectif est :

- souplesse/raccourcissement des phases Charte/Contrat définitif,
- calendrier arrêté en commun.

4) Renforcer l'articulation entre développement local et emploi/formation en prenant appui sur les liens CDDRA/CTEF. Ainsi, l'élu pilote CTEF est présent dans tous les COPIL.

5) Une prise en compte de la spécificité des agglomérations tout en préservant leur articulation avec les CDDRA. Dispositif particulier : conventions de fonctions d'agglomération et de centralité:

II) Les modalités techniques administratives et financières

Le rôle et les missions des rapporteurs sont réaffirmés :

- interface entre la Région et le Territoire,
- co-présidence du COPIL du CDDRA,
- participation accrue au pilotage et à la gouvernance du projet de territoire (ordre du jour, co-signature des dossiers de demandes de subvention...),

Le positionnement du COPIL local est :

- organe légitime où s'exerce le partenariat avec la Région,
- (rappel : la Région n'est pas membre des Syndicats mixtes chargés de porter le contrat),
- lieu où doivent se situer les échanges, les arbitrages et les décisions, lieu d'affirmation de la démarche DD,
- lieu de partage avec les CTEF,
- modalités d'organisation précises,
- préparation technique Région/Territoire au moins 15 jours avant la date du COPIL,
- La mobilisation des Espaces Rhône-Alpes pour la mise en œuvre opérationnelle des contrats et l'animation du réseau local des animateurs (en lien avec le réseau régional),
- La mise en œuvre d'un dispositif spécifique pour les communautés urbaines et d'agglomération

- Enveloppe financière de 55 €/hab pour les agglomérations + convention spécifique + gouvernance unique à l'échelle CDDRA (Comité de pilotage (COPIL) unique – CLD fusionnés ou articulés).

L'élaboration et la diffusion de cahiers techniques thématiques précisant la nécessaire cohérence entre orientations et stratégies régionales et locales permettant une information claire et précise sur :

- ce qui relève du « droit commun » des politiques sectorielles,
- ce qui relève des CDDRA,
- ce qui ne sera pas financé par la Région,

Le soutien à l'élaboration et la mise en œuvre de plans climat énergie territoriaux est réaffirmée.

Une souplesse permettant de prendre en compte les réflexions stratégiques existantes (Charte, Projet d'agglomération ...).

Des mesures administratives et financières sont données :

- nouvelle durée des CDDRA : 6 ans,
- Enveloppe intégrant le bonus DD: 55 à 110€/habitant
- pour les opérations à maîtrise d'ouvrage publique : prioritairement intercommunales,
- taux minimum des subventions : 10% (sauf cas exceptionnels),
- à partir de 2009 : programmation prévisionnelle des actions annuelles et pluri annuelles à 6 ans,
- une phase d'élaboration des CDDRA plafonnée à 36 mois dans le cadre d'une contractualisation du calendrier de travail,
- des règles de publicité sur les aides régionales obligatoires,
- Une rencontre annuelle entre l'animateur généraliste et le service CDRA

Les dispositions d'application immédiate dans les CDRA en cours sont

- ▶ Le rôle du comité de pilotage,
- ▶ Le rôle du rapporteur,
- ▶ La participation des élus régionaux pilotes des CTEF,
- ▶ Les règles de publicité sur les aides régionales,
- ▶ La gestion financière prévisionnelle des programmes d'actions.

4 - Informations sur les démarches Tarentaise

Depuis la démission d'André Vairetto en tant que conseiller régional, il n'y a pas eu de désignation de rapporteur de la Région au sein du Comité de Pilotage CDRA CTS.

L'exécutif régional doit faire cette désignation.

Un avenant PSADER est en cours de préparation, il entrainera peut-être un avenant CDRA. De petites évolutions CTS pourraient être envisagées également.

Le prochain Comité de Pilotage CDRA CTS se tiendra à la fin du 1er trimestre 2009.